



**CSE
SNCF
OPTIM
SERVICES**

PARIS, le 24 mars 2025



25/02/2025

LES BRÈVES du CSE

Évolution de l'organisation du PCS :

historique, présentation du dossier et position des élus

La mise en oeuvre de la nouvelle complémentaire santé d'entreprise SNCF va impacter le Pôle Complémentaire Santé (PCS)

Historique du PCS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les salariés de la SNCF relevant du régime général de Sécurité sociale bénéficient d'une protection sociale complémentaire d'entreprise, incluant le maintien de salaire, la prévoyance, et les frais de santé. Le Pôle Complémentaire Santé (PCS) a été créé pour gérer ces dossiers, assurant l'affiliation des salariés et de leurs ayants droit à un contrat santé collectif, obligatoire et solidaire.

Le PCS est aujourd'hui composé de 18 agents répartis sur plusieurs sites : Chambéry, Amiens et Bordeaux. Sa mission actuelle est de garantir la conformité des affiliations et de gérer les dispenses d'adhésion.

Une partie des tâches qui incombent au PCS avaient été reprises par le prestataire KISIO (qui traite également une partie des tâches des agences Paie et Famille).

Évolution projetée

À compter du 1^{er} mai 2025, la couverture sociale complémentaire sera étendue à tous les agents contractuels et du cadre permanent, avec un contrat attribué à un groupement d'assureurs pour une durée de cinq ans, renouvelable trois fois pour une période d'un an.

■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**



Les missions qui dépendaient du pôle PCS vont être reprises à compter de cette date par les assureurs.

Les nouvelles missions du PCS se concentreront sur le traitement des recours et des cas particuliers de dispenses, nécessitant une maîtrise approfondie des règles et procédures.

Les 18 postes vont être supprimés et une nouvelle organisation avec 5 postes est envisagée.

La direction de PPA (paie et prestations administratives) prévoit des mesures d'accompagnement RH, incluant des entretiens exploratoires, des journées découvertes, et un suivi personnalisé pour chaque collaborateur. Une attention particulière sera portée aux salariés en situation de handicap ou en fragilité sociale. L'entreprise assure une communication régulière et en toute transparence auprès des équipes.



Position UNSA

Vos élus UNSA-Ferroviaire ont exprimé leurs préoccupations et attentes concernant ce projet de réorganisation.

- Un grand nombre des salariés du PCS ont déjà subi des réorganisations. Le risque de RPS est présent et un réel accompagnement de qualité est attendu. Au-delà de la transparence, il est impératif de mettre l'humain au cœur de ce sujet : un accompagnement qui se veut transparent ne consiste pas seulement à annoncer des faits de manière brute, mais d'appréhender et prendre en considération les réactions qui peuvent en découler.
- L'UNSA-Ferroviaire a souhaité que les agents puissent être accompagnés lors des entretiens qui auront lieu dans le cadre de cette réorganisation.
- Les élus insistent également sur le besoin de peser les futures missions et de travailler impérativement ce point en CSSCT.
- L'UNSA-Ferroviaire alerte, par ailleurs, sur la disparition dans la future organisation des postes à la classe 3, et insiste pour qu'une solution sans mobilité imposée soit proposée à l'ensemble des salariés du PCS.
- Outre l'aspect humain de ce dossier, les élus pointent le manque flagrant de la présentation de données économiques ayant permis d'en déduire la nécessité de supprimer ces postes par anticipation, mais sans recul sur la charge de travail dans l'avenir : ce dossier nécessite plus de transparence concernant les critères de décisions.

L'UNSA restera extrêmement vigilante sur la gestion à venir de ce dossier, tant sur le fond que sur la forme et sera intransigeante quant à la prise en considération immédiate de l'impact humain. N'hésitez pas à contacter vos élus pour toute question ou tout besoin d'accompagnement.

Consultation pour la nomination du docteur KRANTZ au cabinet médical de Strasbourg

À la suite de la mutation du Dr JANKOWSKI, médecin coordonnateur territorial de la région Alsace et médecin du travail au cabinet médical de Strasbourg, le Dr KRANTZ, médecin du travail à temps partiel (80 %) sur Bischheim et Strasbourg, a accepté d'augmenter son portefeuille agents à compter du 1^{er} mars 2025. Ce médecin assurera le suivi en santé au travail d'une partie des effectifs du Dr JANKOWSKI, notamment ceux relevant du CSE OPTIM'Services (44 agents pour un effectif total de 664 agents) sur le site de Strasbourg. Les agents appartenant aux autres CSE seront suivis par le Dr SCHERER dont la candidature a été retenue par la Direction des Services médicaux.



Position UNSA

- Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination qui reste conforme aux préconisations de l'agrément.
- Ils n'ont pas eu connaissance de la désignation d'un nouveau médecin coordonnateur sur la région Alsace.
- Les élus regrettent que les dossiers présentés en CSE soient morcelés et qu'il n'y ait pas une vision globale du suivi en santé au travail sur la région lorsqu'il y a des mouvements de personnel (démissions, mutations, embauches, etc.).

■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

